

Diagonales : Excès de zèle ?

13-11-2008

Une grande banque française propose à ses clients "d'investir dans des sociétés innovantes en contrepartie d'un risque de perte en capital" (sic). L'actionnaire averti comprend d'emblée qu'il se trouve devant un exemple de brachylogie, cette technique rhétorique consistant à supprimer une partie de phrase. Mais le profane en fiscalité et en grammaire pourrait reculer tout aussi vite.

Comme souvent les formulations bizarres, celle-ci est sans doute le fruit d'un compromis. D'un côté une équipe commerciale, qui souhaite proposer d'investir dans des sociétés innovantes dont le statut confère d'importants avantages fiscaux. De l'autre, un service juridique, qui insiste pour que le risque de perte en capital soit clairement mentionné. Entre les deux, sans doute, une direction de la communication, ou du marketing, qui tient à ce que les messages soient brefs. Il aurait fallu proposer "d'investir dans des sociétés innovantes, dont le statut confère des avantages fiscaux en contrepartie d'un risque de perte en capital". Mais comme c'était bien long, on a probablement choisi l'ellipse et supprimé ce qui paraît évident et qui est développé par ailleurs : l'avantage fiscal. Et c'est ainsi que sort du tuyau une invitation à investir en contrepartie de risque de perte. Message honnête, certes, mais qui pousse peut-être un peu loin le principe de précaution ?

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com

06 07 67 46 00